

Bâtissons ensemble le centre-ville de demain

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20221102-DCM20221026-017-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022



APPEL À PROJET

COMMERÇANTS; PROFITEZ DE LA SUBVENTION FISAC POUR
DONNER UNE NOUVELLE IMPULSION A VOTRE ETABLISSEMENT !

QUELS SONT DÉPENSES ÉLIGIBLES À LA SUBVENTION FISAC ?

- Mise aux normes accessibilité des points de vente
- Aménagement et modernisation des points de vente (façade, vitrine, enseigne, développement)

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

- Les entreprises commerciales, artisanales et de services
- Être inscrit sans interruption depuis 2 ans au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales ou présenter un plan d'apurement
- Le chiffre d'affaire HT doit être inférieur à 1 million d'euro (CA calculé sur la moyenne des 3 derniers bilans)
- La surface de vente < à 400 m²
- Être ouvert au public au minimum 250 jours/an

QUELLES PIÈCES ?

- Dossier de demande de subvention complet
- Les éléments de constitution du dossier sont à retirer sur le site de la ville www.saint-andre.re
Date limite de dépôt des dossiers 16/12/2022

QUEL NIVEAU DE SUBVENTION ?

La subvention peut aller jusqu'à 90% du montant total de l'investissement; dans la limite d'un plafond de 10 000 HT

- Mise aux normes accessibilité des points de vente: subvention max 6000 HT
- Aménagement et modernisation des points de vente (façade, vitrine, enseigne, développement) : subvention max 10 000

Attention : pour être éventuellement éligibles au FISAC, les investissements devront impérativement être réalisés après la confirmation de réception du dossier de demande de subvention complet.

COMMENT FAIRE ?

Les dossiers de demandes de subvention doivent être déposés auprès du service courrier :

**Hôtel de ville - Place du 2 décembre
BP 505 97 440 Saint André**

Pour vous guider dans vos démarches vous pourrez prendre contact avec la

Direction du Développement Economique
au : 0262 58 88 68

economique@saint-andre.re

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit



saint-andre.re

Hôtel de ville - BP 505 - 97440 Saint-André
Tél. +262 (0)262 58 88 88 - mairie@saint-andre.re

